

si heureux de se débarrasser de l'impôt sur le revenu qu'ils accepteraient de grand cœur la nouvelle forme d'imposition. En fin de semaine, j'ai causé du projet avec des gens en vue de Québec et de Montréal et, après y avoir songé à deux fois, tous, sans exception, ont exprimé le désir qu'il soit accepté par le Gouvernement.

Nous n'avons pas le choix des moyens. Nous devons absolument protéger notre population contre le marché noir et accorder à tous, sans exception, le même traitement équitable. Si nous oublions cette grave responsabilité, je ne mérite pas, pour ma part, de continuer à siéger en cette enceinte.

M. ALLAN COCKERAM (York-Sud) : Comme l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell), je croyais que le budget refléterait certaines idées d'économie de la part du Gouvernement et le ministre de la Défense nationale (M. Abbott), qui doit agir en qualité de ministre des Finances en l'absence du très honorable titulaire de ce ministère, m'a stupéfié cet après-midi en écartant toute idée d'économie. Il a déclaré que les conseils de notre groupe sur le seul sujet de l'économie n'ont fait l'objet d'aucun examen sérieux. Son ministère étant l'un des services de l'Etat dont les dépenses sont très considérables, il pourrait fort bien procéder à une révision minutieuse. J'ai l'intention de citer des chiffres démontrant les dépenses ridicules qu'engage ce ministère à l'heure présente.

Le ministre de la Défense nationale a coupé de fréquentes interruptions les discours de l'honorable député de Lake-Centre. J'ai donc cru le moment venu de donner des chiffres révélant les dépenses de son ministère et d'indiquer les moyens de les prévenir.

Le 31 mars, les trois ministères de la Défense comptaient 29,824 employés civils. Comparez ce chiffre à celui des 44,144 employés civils au service de l'Etat à la même date en 1938. En d'autres termes, le ministère de la Défense nationale compte aujourd'hui, pour ses trois services, à peu près le même nombre de fonctionnaires que toute l'administration en 1938. Voici maintenant des chiffres relatifs aux effectifs des trois armes.

Le 30 juin, la Marine canadienne compte 1,601 officiers et 6,388 marins dont un grand nombre sont gradés. Il y a donc un officier pour 4 membres du service. Combien croit-on qu'il faut de fonctionnaires pour diriger ces 7,989 hommes? Il en faut 10,187, c'est-à-dire un et demi pour chacun des membres de cette arme.

Je passe maintenant à l'armée. Les chiffres globaux indiquent que, le 30 juin, l'armée provisoire se composait de 2,309 officiers et de 10,510 hommes de troupes, soit un officier

[M. Dionne.]

pour cinq hommes. A part cette force provisoire, l'armée comptait 6,642 officiers et 48,524 hommes, soit en tout, pour les deux forces réunies, 8,951 officiers et 59,034 hommes. Or, 13,701 fonctionnaires devaient leur emploi à l'existence de cette armée de quelque 59,000 hommes.

Venons-en maintenant à l'aviation, qui est en meilleure posture que les autres armes et compte 3,633 officiers pour 25,873 hommes, soit un officier pour huit hommes.

On pourrait certes réaliser des économies dans ces services. J'ai ici un article sur l'armée américaine; on y déclare que, d'ici le 1er juillet 300 généraux sont censés tomber à un grade inférieur. Nous ne procédons pas de cette façon au Canada. Nous créons encore des majors-généraux, ou du moins on l'a fait, il y a quelques semaines à peine. Récemment, à Washington, un officier a été promu au grade de major-général et placé à la tête de notre mission militaire là-bas.

Avant la guerre nous n'avions au Canada qu'un seul major-général, le chef de notre état-major. Mais avec l'expansion des services et les sommes supplémentaires dont on dispose, il nous faut des hauts gradés. A ce propos, je rappelle certaines déclarations faites en réponse à une question que j'ai posée vers la mi-avril. J'ai demandé combien il y avait de généraux, de majors généraux, de brigadiers et de colonels dans l'armée canadienne. Il y avait cinq lieutenants généraux contre un major-général avant la guerre. Il y avait dix-huit majors-généraux, dont cinq étaient assignés à d'autres services de l'Etat et exerçaient dans la plupart des cas des fonctions civiles tout en touchant une solde plus élevée. Il y avait 46 brigadiers et 121 officiers avec grade de colonel, dont 13 avaient été détachés auprès d'autres services de l'Etat.

J'ai posé une autre question au sujet de l'effectif militaire canadien à Washington. On a répondu que l'armée comptait 141 membres à Washington dont 46 officiers, et cela un an après la fin de la guerre. Le Corps d'aviation comptait un personnel de 73, dont 14 officiers. Je veux dire à Washington, naturellement. La Marine avait à Washington un personnel de 14, si je ne me trompe. En d'autres termes, nous avions à Washington 226 militaires dont 69 officiers touchant une solde spéciale et jouissant d'exemptions spéciales au chapitre de l'impôt sur le revenu. Mais le ministre affirme à la Chambre qu'il ne peut pratiquer d'économies.

Ce sont là, à mon avis, des chiffres ridicules. Il devrait y avoir moyen de réaliser des économies, car il est absurde d'avoir à Washington aujourd'hui un effectif militaire aussi considérable. Je ne vois pas pourquoi la Marine devrait compter un officier pour